

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4086

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4086**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)
Université de Lyon pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Université de Lyon regroupe les 4 universités de Lyon et Saint Etienne ainsi que 15 écoles et instituts. Créé par décret en 2007, cet établissement public de coopération scientifique a pour mission de fédérer et promouvoir le haut potentiel du site de Lyon et de Saint Etienne en partenariat avec les organismes de recherche et le monde économique.

L'Université de Lyon a 8 missions principales :

- la prise en charge, la gestion et la promotion du doctorat,
- la promotion de la marque "Université de Lyon", son offre de formation et de recherche,
- l'innovation, la valorisation de la recherche et le transfert des connaissances et des technologies,
- la promotion et le rayonnement à l'international, l'aide à la mobilité internationale des chercheurs et l'intégration dans les réseaux,
- la mise en œuvre du projet Lyon Cité Campus (opération plan campus), l'aménagement-développement des campus et, plus globalement, la coordination des grands projets structurants pour l'avenir du site (programme investissements d'avenir),
- le dialogue sciences et société,
- la prise en compte et l'intégration du handicap,
- l'animation et la coordination des actions pour l'université numérique.

L'ambition de l'Université de Lyon est de faire du site universitaire de Lyon-Saint Etienne un des 10 pôles européens de référence en matière de recherche, de valorisation et d'enseignement supérieur à horizon 2020.

Dans le cadre de la présente délibération, la Communauté urbaine de Lyon souhaite accompagner l'Université de Lyon dans la réalisation de son programme d'actions 2013, dans le prolongement de son engagement depuis 2008.

a) - Objectifs

L'attractivité internationale et l'ouverture à l'économie de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des enjeux clés pour l'ambition européenne de la métropole lyonnaise. Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine affirme sa volonté de renforcer la place de l'université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement de la métropole. Pour cela, elle s'engage à :

- soutenir le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) "Université de Lyon" pour une université forte,
- inscrire l'université dans le dynamisme entrepreneurial et le transfert de technologies,
- mettre en œuvre le schéma de développement universitaire.

Depuis 2008, la Communauté urbaine et l'Université de Lyon partagent l'ambition d'améliorer l'attractivité et le rayonnement de la métropole, qui s'est concrétisée au travers de plusieurs conventions (convention pluriannuelle 2008-2010 avec la Région Rhône-Alpes, convention annuelle en 2011 et 2012). De nombreux projets ont ainsi pu être réalisés, en particulier urbains et internationaux, dans le cadre de la stratégie définie dans le schéma de développement universitaire.

Des évolutions majeures sont attendues d'ici la fin d'année 2013, avec la promulgation d'une nouvelle loi qui vise à inscrire l'enseignement supérieur et la recherche, au sein d'un texte commun, comme un des piliers de la dynamique économique du territoire. Au-delà des questions de gouvernance et d'autonomie des établissements aujourd'hui considérées comme un acquis (loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités), il s'agit désormais de passer un cap reposant sur 2 principes : l'ouverture (à tous les étudiants, à l'environnement socio-économique, à l'international) et le décloisonnement (renforcement des passerelles entre disciplines, simplification du paysage, coopération renforcée entre sites et entre acteurs).

Ainsi, des modalités de coopération nouvelles entre établissements doivent s'organiser sur le site de Lyon ; il s'agit de la création d'une Communauté d'universités et établissements (CUE) par suppression du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

Pour l'année 2013, la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien au PRES, afin de l'accompagner dans sa stratégie de développement ainsi que dans la formalisation d'un nouveau projet pour le site, dans le cadre de la Communauté d'universités et établissements qui devrait être créée au 1er trimestre 2014.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-3275 du 8 octobre 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 045 000 €. Dans ce cadre, un programme d'actions a été réalisé par l'Université de Lyon dont les éléments de bilan sont les suivants :

Axe 1 - Contribuer au développement des campus de la métropole (volet urbain et économique)

En 2012, l'Université de Lyon a participé aux côtés de la Communauté urbaine aux différentes instances techniques du schéma de développement universitaire, afin de définir les opérations à conduire sur chaque campus, en accompagnement des grands projets universitaires (contrat de projet Etat-Région, opération campus). Sur le campus LyonTech-la Doua, un comité de pilotage s'est tenu début janvier 2013, confirmant une dynamique de travail constructive (projet scientifique et académique) dont l'Université de Lyon doit être le garant.

La mission conduite par le "campus manager" de LyonTech-la Doua a donné lieu à des réalisations concrètes : relance de la gouvernance et instauration d'un dialogue régulier entre les établissements du campus, élaboration d'un état des lieux de l'activité économique du campus, pilotage de l'étude d'opportunité de la Maison de l'innovation.

Axe 2 - Améliorer l'accueil et le cadre de vie des étudiants et des chercheurs

Le PRES a préfiguré la mise en place d'une commission de site sur la vie étudiante au niveau du PRES, qui sera effective en 2013. Ce sujet doit prendre de l'épaisseur dans les prochaines années, dans le cadre de la Communauté d'universités et établissements (transfert de compétences des établissements vers la structure fédérative).

Concernant l'accès au logement étudiant, le PRES a réalisé un cahier de charges de référence pour les opérateurs en coordination avec l'Etat, la Communauté urbaine, le CROUS et la Région Rhône-Alpes.

Axe 3 - Renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et la recherche de la métropole et les milieux socio-économiques

Malgré un contexte très instable en 2012, lié à l'incertitude de la création d'une Société d'accélération du transfert de technologie sur la métropole, le bilan d'activités de Lyon science transfert, dispositif de valorisation de la recherche et de transfert de technologie de l'Université de Lyon, est positif : détection de 96 projets innovants au sein des laboratoires suite à un appel à projets, maturation de 22 projets (dont 12 issus des sciences humaines et sociales), signature de 20 accords de transfert.

L'exploitation des accords de transfert signés en 2010, 2011 et 2012 a généré 15 M€ pour les établissements du site de Lyon.

La création de 13 start-up (110 emplois) est estimée sur la période 2010-2012, suite à la valorisation de certaines technologies accompagnées par Lyon science transfert.

En 2012, le PRES a poursuivi son action visant à renforcer la professionnalisation des docteurs : 60 modules de formation ont été conduits en 2012, suivis par 1 044 doctorants (progression constante au fil des années). 2 journées "doctorants-entreprises" ont été organisées et 300 doctorants ont participé au "Forum Biotechno". Quant au dispositif "docteur conseil", seuls 3 dossiers de candidatures ont été déposés en 2012 malgré une promotion plus affirmée du doctorat grâce à une structuration plus forte des liens avec les entreprises, les pôles de compétitivité, les organisations professionnelles (MEDEF, etc.).

L'édition 2012 de "Campus création", concours virtuel de la création d'entreprise, dont le portage est assuré par la Fondation pour l'Université de Lyon, a été marquée par une forte mobilisation des établissements et une participation de plus de 500 étudiants (équipes pluridisciplinaires et pluri-établissements).

Concernant la "Métropole des savoirs", le service science et société du PRES a poursuivi le dispositif "Et si on en parlait ?" en organisant 2 nouvelles éditions sur les thèmes de l'alimentation et du changement climatique. Les ateliers proposaient des formes variées, adaptées à chaque problématique : balades urbaines, dégustations, projections de films, etc., permettant une plus large diffusion des activités sur le territoire et une plus grande diversité de publics.

Axe 4 - Renforcer la visibilité et l'attractivité du site universitaire de l'agglomération, notamment à l'international, à travers la mobilisation des établissements du site dans le cadre de l'Université de Lyon

Une politique d'accueil de grands événements se structure sur le site de Lyon, renforçant l'attractivité du site à l'international. Cela s'est notamment traduit par l'organisation de "Lyon capitale mondiale du Web 2012" par le PRES, avec l'appui de ses membres (notamment Ecole centrale de Lyon, Lyon 1, l'ENS, l'ECAM) : cette manifestation a connu un taux de participation exceptionnel avec plus de 2 700 participants de 86 nationalités différentes, dont 1 870 sur le www2012 qui constitue un événement de très haut niveau (lieu de rencontre des chercheurs universitaires et industriels qui travaillent à la mise au point des technologies de demain).

En parallèle, le PRES a affiné sa stratégie de développement universitaire et scientifique internationale dans le cadre du "Programme d'avenir Lyon-Saint Etienne", selon les grands axes opérationnels suivants :

- la construction de l'Alliance internationale : elle correspond à un réseau d'un nombre resserré d'universités partenaires qui partagent des valeurs communes en termes de coopération intégrant recherche et formation, valorisation au sein du monde socio-économique. Il s'agit de la Chine (Shanghai), du Japon (Université de Tokyo et Tohoku), du Brésil (Université de Sao Paulo), du Canada (Université d'Ottawa).

Des accords de partenariats ont été signés et doivent donner lieu, à court terme, à des actions concrètes : création de laboratoires communs, développement de formations bi-diplômantes, etc.,

- la promotion internationale du site au travers de grands salons comme le salon European association for International education (EAIE) : ce rendez-vous professionnel incontournable pour la coopération des établissements d'enseignement supérieur constitue une action fédératrice en termes d'attractivité et de promotion internationales (ensemble des établissements sous bannière PRES).

En synthèse, le bilan présenté par l'Université de Lyon fait apparaître que 90 % des actions prévues au titre du programme 2012 ont été réalisées ou engagées. Par conséquent, le versement du solde de la subvention 2012 est diminué de 120 000 € pour tenir compte de la réalisation partielle de certaines opérations :

- "campus création" directement porté par la Fondation pour l'Université de Lyon,
- réalisation partielle des objectifs assignés à l'action "docteur conseil" et au dispositif "talents".

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

L'année 2013 est marquée par une nouvelle loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche qui vise principalement à renforcer la coopération de site et l'efficacité dans la gouvernance des universités au travers d'un nouvel outil : la Communauté d'universités et établissements (CUE).

La loi répond aussi à la forte attente en faveur d'un renforcement durable de la coopération entre tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, les acteurs socio-économiques et les collectivités territoriales, en particulier les régions et les métropoles.

Dans ce contexte particulier, la Communauté urbaine envisage de poursuivre son soutien à l'Université de Lyon pour l'année 2013, afin de l'accompagner dans la définition de son projet de site au sein de la CUE.

Il est donc proposé que le soutien de la Communauté urbaine à l'Université de Lyon s'articule autour des 3 axes suivants :

Axe 1 - Vers une nouvelle gouvernance de site pour une université forte et reconnue à l'international

La Communauté urbaine attachera une importance toute particulière au projet de construction de la Communauté d'universités et établissements (CUE) afin qu'elle incarne le projet de coopération de l'ensemble des établissements du site (transfert effectif de compétences, etc.).

En lien étroit avec la stratégie de promotion du territoire portée par OnlyLyon, l'Université de Lyon poursuivra son action de promotion des outils labellisés dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Elle mettra en œuvre des actions visant à accueillir et organiser des manifestations scientifiques et autres événements d'envergure internationale : cela se traduira, notamment, par l'organisation d'un nouvel événement dédié au web (BLEND), sous la forme d'une conférence internationale de haute tenue centrée sur le lien entre R&D et entreprises dans les domaines du web.

Le PRES conduira en 2013, un travail de recensement et d'attraction des grands congrès internationaux (en lien étroit avec le Bureau des Congrès de l'Office du tourisme) afin de valoriser l'excellence scientifique du territoire.

Enfin, dans cette logique de promotion du territoire, le PRES renforcera ses coopérations universitaires et scientifiques dans le cadre de "l'alliance internationale" sur les cibles prioritaires définies (Chine, Japon, Canada, Brésil).

Axe 2 - Développement économique et dynamisation de l'écosystème d'innovation de la métropole

Lyon science transfert (LST) va poursuivre ses activités de valorisation de la recherche et transfert de technologie en 2013 par le biais d'un appel à projets dont l'objectif est de détecter 50 nouveaux projets et de permettre 45 nouveaux dépôts de brevets, et d'augmenter de 40 % le nombre de signature d'accords de transferts par rapport à 2010. L'activité de LST sera fortement impactée en 2013 par la création de la Société d'accélération et de transfert de technologie (SATT) dont les statuts seront déposés en fin d'année 2013.

Le PRES conduira en 2013 une réflexion visant à structurer une offre de formations innovantes pluri-établissements développant la culture de l'innovation au niveau master et doctorat.

Concernant "campus création", le PRES doit poursuivre son travail d'appui à la Fondation pour l'Université de Lyon dans la mobilisation des établissements autour du concours et pour accentuer la sensibilisation à l'aventure entrepreneuriale : coordination par le PRES du soutien financier des établissements pour la mise en œuvre et le développement de cette action, réflexion sur l'évolution du format du concours à l'occasion de son 10^e anniversaire (réflexion stratégique entre le PRES et la Fondation pour l'Université de Lyon).

Axe 3 - L'Université en tant qu'acteur de la stratégie de développement de la métropole

En 2013, le PRES poursuivra son rôle d'animateur, pour le compte des établissements du site, dans le cadre du schéma de développement universitaire : co-pilotage de la stratégie, participation aux arbitrages sur les opérations à conduire.

Nature de l'action	Subvention Communauté urbaine (en €)
<i>Axe 1 - Vers une nouvelle gouvernance de site pour une Université forte et reconnue à l'international</i>	
appui à la structuration de la gouvernance (organisation de la nouvelle CUE - transferts de compétences)	0
"alliance internationale" et promotion du site à l'international	90 000
dispositif d'accueil des talents	25 000
accueil de congrès scientifiques et manifestations scientifiques valorisant la recherche du site	45 000
Sous-total - Axe 1	160 000

<i>Axe 2 : développement économique et dynamisation de l'écosystème d'innovation de la métropole</i>	
valorisation de la recherche	500 000
développement de formations à l'innovation et valorisation du doctorat	80 000
Sous-total - Axe 2	580 000
<i>Axe 3 : L'Université en tant qu'acteur de la stratégie de développement de la métropole</i>	
co-pilotage de la stratégie du schéma de développement universitaire	0
campus LyonTech-la Doua : appui aux missions du campus manager	75 000
animation vie étudiante	30 000
soutien aux recherches en cours sur l'"intelligence des mondes urbains"	40 000
métropole des savoirs	40 000
Sous-total- Axe 3	185 000
Total	925 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 925 000 € au profit du PRES Université de Lyon dans le cadre de son programme d'actions 2013, selon les axes définis ci-dessus ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 925 000 € au profit du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon pour son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le PRES Université de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 38 - fonction 90 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.